

Communiqué de presse

Paris, le 27 septembre 2013

L'Anses et l'INERIS renforcent leur partenariat

Le 26 septembre 2013, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (Anses) et l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) ont signé une convention de partenariat pour renforcer les liens établis depuis plusieurs années, au service de la prévention des risques en santé environnementale. Les principaux axes de coopération concernent (i) le soutien des experts et laboratoires de l'INERIS aux comités d'experts spécialisés gérés par l'Anses et dédiés à l'évaluation de risque (pesticides et substances chimiques, nanoparticules, radiofréquences); (ii) l'expertise socio-économique dans le cadre de la réglementation européenne REACH ; (iii) la contribution de la France à l'élaboration des guides pour l'évaluation des produits chimiques.

L'Anses et l'INERIS disposent de compétences et de moyens complémentaires mis en oeuvre notamment dans deux grands domaines d'expertise : santé environnement travail et risque chimique. En effet, l'Anses a pour mission d'évaluer les risques auxquels les citoyens sont exposés, au travers d'expertises indépendantes, collectives et contradictoires. L'INERIS, quant à lui, réalise des études et des recherches qui alimentent le travail d'expertise scientifique et s'attache particulièrement à l'évaluation des risques liés à l'activité industrielle pour accompagner son développement dans les territoires et mieux protéger l'environnement de vie des citoyens.

Fort d'une coopération en place depuis plusieurs années, les deux organismes ont décidé de renforcer davantage la coordination de leurs actions par des échanges réguliers sur leurs programmes de travail respectifs et sur l'identification de domaines privilégiés de coopération en matière d'expertises, études ou analyses dans les domaines de l'environnement et du travail.

L'accord identifie notamment les trois thèmes prioritaires suivants :

- L'articulation des expertises collectives gérées par l'Anses et des études et des recherches de l'INERIS sur les **sujets majeurs ou émergents en santé environnement** (nanomatériaux, champs électromagnétiques, perturbateurs endocriniens, pollution atmosphérique, pesticides...), afin de renforcer au niveau national l'état des connaissances pour la caractérisation des dangers ou des expositions.
- La collaboration entre l'Anses et l'INERIS en matière d'analyses socio-économiques relatives au **Règlement européen REACH**.
- La complémentarité des contributions de l'Anses et de l'INERIS aux travaux menés dans des cadres internationaux pour **définir les protocoles d'évaluation des produits chimiques** : travail d'évaluation réglementaire pour l'Anses, développement et évaluation de méthodes d'essai à l'OCDE pour l'INERIS, contributions aux guides européens dans leurs domaines d'excellence mutuels.

L'Anses, créée le 1^{er} juillet 2010, est une instance scientifique indépendante. Le cœur de son action est d'évaluer les risques sanitaires pour éclairer la décision publique et de contribuer, ainsi, à assurer la sécurité des travailleurs et des consommateurs. www.anses.fr.

L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques, établissement public placé sous la tutelle du Ministère de l'Écologie, met ses compétences scientifiques et techniques au service des pouvoirs publics, des collectivités et des entreprises pour prévenir les risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. www.ineris.fr.

Contacts presse :

Anses : Elena Séité – 01 49 77 27 80 – elena.seite@anses.fr

INERIS : Aurélie Prévot – 03 44 55 63 01 / 06 20 90 03 48 – Aurelie.Prevot@ineris.fr